



UNE AIDE FINANCIÈRE DE PLUS DE 150 000 \$ POUR PROTÉGER LES HABITATS FAUNIQUES DANS LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE LA GRANDE PLÉE BLEU

Québec, le 15 mars 2017 – Une aide financière de 152 446 \$ a été octroyée au Club Auto-Neige Ville-Marie pour la relocalisation du sentier 543 en périphérie de la réserve écologique de la Grande Plée Bleue. Ce projet contribuera à protéger l'habitat de nombreuses espèces fauniques dont plusieurs à statut précaire.

Cet appui est accordé par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, dans le cadre du volet II – Protection de la faune et des habitats fauniques du Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune.

Ce volet a pour objectif une meilleure prise en compte de la faune et des habitats fauniques lors de la pratique d'activités liées aux véhicules hors route (VHR). Il est géré par la Fondation de la faune du Québec.

Citations

« Le respect des écosystèmes est essentiel au développement durable des activités récréotouristiques partout au Québec. Je salue cette initiative du Club Auto-Neige Ville-Marie qui contribue non seulement à la protection de la faune mais favorise également une pratique durable et sécuritaire de la motoneige, sans négliger les retombées économiques que génère ce loisir. »

Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

« La relocalisation du sentier sur 3,9 km contribuera à la protection de 894 hectares de milieux naturels abritant 347 espèces fauniques et 207 espèces floristiques. Parmi celles-ci, quatre espèces floristiques et six espèces fauniques sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, dont la couleuvre verte. Il s'agit d'une contribution significative de la part des motoneigistes de ce club dont il faut saluer l'initiative. »

André Martin, président-directeur général, Fondation de la faune du Québec

Faits saillants

Le volet II – protection de la faune et des habitats fauniques du Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune, vise à soutenir la réalisation d'études, de plans et devis, de travaux sur les sentiers de VHR ou les lieux de passage hors sentiers, ainsi que l'acquisition de matériel ou la tenue d'activités relatives à la protection de la faune et des habitats fauniques, qui sont directement liés à la pratique du VHR.

Il est financé à même les droits d'immatriculation des véhicules tout-terrain et des motoneiges. Pour l'année 2016-2017, c'est près de 1 million de dollars qui seront attribués à la Fondation de la faune pour le volet faunique.

Pour l'année 2017-2018, la Fondation invite les organismes intéressés à déposer leur demande d'aide financière pour leur projet d'ici le 10 avril 2017.

Lien connexe

[Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune
Volet II – Protection de la faune et des habitats fauniques](#)

À propos

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

- 30 -

Source :

Pierre Breton
Coordonnateur de projets
Fondation de la faune du Québec
418 644-7926, poste 124
pierre.breton@fondationdelafaune.qc.ca

Mathieu Gaudreault

Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
418 643-6980

Information :

Relation avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724